



Envoyé par courriel à l'adresse : CUSMA-Consultations-ACEUM@international.gc.ca

31 octobre 2024

Affaires mondiales Canada
Direction des négociations commerciales – Amérique du Nord
Édifice John G. Diefenbaker
111, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1N 1J1

Objet : Consultation de la population canadienne sur le fonctionnement de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique

Bonjour,

La Chambre de commerce du Canada est heureuse de participer à cette consultation concernant l'examen conjoint de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) de 2026.

La Chambre de commerce du Canada est la plus grande association d'entreprises du Canada, composée d'un réseau de plus de 400 chambres de commerce et d'industrie, ainsi que de plus de 100 associations sectorielles. Ensemble, nous représentons plus de 200 000 entreprises de toutes tailles, de toutes les régions et de tous les secteurs économiques du Canada.

Depuis son entrée en vigueur en 2020, l'ACEUM a joué un rôle crucial dans la réussite du partenariat économique nord-américain. Ensemble, les économies combinées des trois pays représentent aujourd'hui près d'un tiers du PIB mondial. Considérant le caractère unique de l'intégration des liens économiques et commerciaux nord-américains, notre proximité et l'importance des échanges commerciaux, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont un intérêt commun à renforcer la croissance économique, la prospérité et la compétitivité de l'Amérique du Nord. Le concept de sécurité économique nord-américaine est encore plus pertinent aujourd'hui, compte tenu du contexte économique et de l'environnement de sécurité mondiale très incertains.

Toutefois, l'avenir du partenariat économique nord-américain est confronté à un risque existentiel à l'approche de l'examen conjoint de l'ACEUM en 2026. Ces dernières années, un consensus bipartisan croissant s'est formé aux États-Unis en faveur de politiques commerciales et industrielles protectionnistes. Ce phénomène se reflète dans des tendances similaires au Mexique, qui remettent en question l'engagement du parti Morena en place à l'égard de l'accord. L'élection présidentielle de 2024 vient encore renforcer ce risque, la vice-présidente Kamala Harris ayant récemment exprimé son intention de rouvrir l'accord pour protéger les emplois manufacturiers américains, et l'ancien président Donald Trump ayant explicitement déclaré son intention de le renégocier. Par ailleurs, comme le démontre un récent rapport du Laboratoire de données sur les entreprises de la Chambre de commerce du Canada, intitulé [*Des partenaires pour la prospérité : Comment les relations entre le Canada et les États-Unis vont au-delà des achats et des ventes*](#), l'engagement de Donald Trump à imposer des tarifs douaniers de 10 % sur toutes les importations américaines aurait un impact négatif perturbateur similaire de part et d'autre de la frontière.

Le Canada est une nation commerçante, le commerce international est responsable d'environ deux tiers de notre PIB. La réussite économique du Canada est en grande partie liée aux échanges avec les États-Unis et le Mexique, qui sont respectivement nos premier et troisième partenaires commerciaux

1700 – 275 rue Slater
Ottawa, ON K1P 5H9
info@chamber.ca

Chamber.ca [🐦](#) [📘](#) [📺](#) [📺](#) [📺](#) [@CdnChamberofCom](#)



internationaux. Un examen constructif de l'ACEUM en 2026, qui consolide la relation commerciale trilatérale au lieu de la compromettre, est d'une importance vitale pour la santé économique du Canada.

La Chambre de commerce est heureuse de soumettre à l'examen du gouvernement les commentaires ci-joints afin de contribuer aux préparatifs du Canada en vue du premier examen conjoint de l'ACEUM en 2026 et de définir les priorités des travaux à entreprendre en 2025, y compris dans le cadre de la présidence par le Canada de la cinquième réunion de la Commission du libre-échange de l'ACEUM.

Afin de s'assurer que l'examen de l'ACEUM en 2026 soit un exercice fructueux qui fasse progresser les intérêts économiques du Canada, le gouvernement devrait aborder l'examen en tenant compte des priorités stratégiques suivantes.

- Le Canada devrait d'abord et avant tout s'efforcer d'assurer la continuité de l'accord et des principales dispositions en vigueur. Compte tenu de l'importance de l'accord pour les trois parties, il est impératif que l'examen préserve la pérennité de l'accord. Cet examen ne doit pas se transformer en une renégociation. Des discussions houleuses en 2026 nuiraient aux entreprises des trois pays qui dépendent de la stabilité et de la prévisibilité des relations commerciales trilatérales que l'ACEUM permet d'établir.
- Le Canada devrait travailler en collaboration avec les États-Unis et le Mexique pour faire avancer des mesures ciblées visant à renforcer l'accord et à améliorer la sécurité économique de l'Amérique du Nord. Plutôt que d'être un exercice déstabilisateur, l'examen devrait être considéré comme une occasion de bâtir sur les gains découlant de l'accord, de relever des défis géopolitiques communs et d'accéder au potentiel inexploité des relations économiques nord-américaines.
- Avant l'examen, le Canada devrait se donner pour priorité de limiter et de résoudre les principales sources de friction. Pour que l'examen soit constructif, il est important que le Canada collabore avec les États-Unis et le Mexique afin d'aborder de manière proactive les principaux irritants qui pourraient entraver le processus d'examen en 2026. Pour ce faire, il doit adopter une approche stratégique, en se concentrant sur la résolution des problèmes les plus délicats, qui peuvent contribuer à renforcer sa position auprès des États-Unis en ce qui concerne d'autres risques majeurs. Le Canada doit également identifier et faire le point sur l'ensemble des principaux irritants qui handicapent les entreprises canadiennes et collaborer avec les États-Unis et le Mexique pour y remédier.

Nous ne pouvons pas tenir pour acquis l'avenir de l'ACEUM et des relations commerciales nord-américaines. La préservation et le renforcement de l'ACEUM sont essentiels à la prospérité et au dynamisme de l'économie canadienne, ainsi qu'à la réussite des entreprises, des travailleurs et des communautés du pays.

Pour les entreprises canadiennes, la coopération économique nord-américaine et un exercice d'examen de l'ACEUM fructueux sont une priorité absolue. À l'automne 2023, la Chambre de commerce a lancé son [initiative d'engagement envers les États-Unis](#) afin de créer des occasions pour nos membres d'exprimer leurs points de vue sur l'examen à venir ainsi que sur de nombreux autres aspects de la relation économique nord-américaine. Cette initiative a donné lieu notamment à des missions commerciales menées par des entreprises aux États-Unis dans des domaines clés où il existe d'importantes possibilités de croissance et de synergie avec l'économie américaine. Ces missions ont porté sur les minéraux critiques, la résilience de la chaîne d'approvisionnement des sciences de la vie, la sécurité économique nord-américaine et l'intelligence artificielle. Grâce à ces missions, les entreprises canadiennes s'engagent de manière proactive avec le gouvernement américain, les législateurs, les entreprises et la communauté élargie des politiques publiques américaines afin de renforcer la



coopération économique nord-américaine. Les priorités et les recommandations énoncées dans le présent mémoire s'inspirent de ces efforts continus, ainsi que d'un engagement à grande échelle des membres de la Chambre de commerce du Canada.

Nous sommes disposés à poursuivre le dialogue avec le gouvernement sur cette question importante et nous nous ferons un plaisir de vous communiquer de plus amples renseignements à ce sujet.

Cordialement,

Matthew Holmes
Vice-président directeur, International et Chef des politiques publiques
Chambre de commerce du Canada

ANNEXE

Grandes priorités et recommandations en vue de l'examen de l'ACEUM en 2026

i) Comprendre l'importance de préserver l'accord

Depuis l'entrée en vigueur de l'ACEUM en 2020, l'accord a contribué à stimuler une croissance significative du commerce, de l'investissement et de l'emploi en Amérique du Nord. Il y a notamment eu une augmentation de 47 % du commerce entre les pays d'Amérique du Nord et quatre millions d'emplois supplémentaires soutenus par ces échanges. En 2023, la valeur totale des échanges commerciaux en Amérique du Nord dépassera 1,88 billion de dollars. Cette croissance a placé le Mexique et le Canada parmi les principaux partenaires commerciaux des États-Unis, avec des volumes d'échanges de marchandises estimés par la Brookings Institution à 195 % plus élevés que les échanges de marchandises entre les États-Unis et la Chine au cours des quatre premiers mois de l'année 2024.

Conformément à la clause d'examen de l'accord figurant à l'article 34.7, le Canada, les États-Unis et le Mexique doivent décider de reconduire ou non l'accord en date du 1^{er} juillet 2026. Si chacune des parties accepte de soutenir la poursuite de l'accord pour une nouvelle période de 16 ans lors d'un examen conjoint par la Commission du libre-échange, des examens annuels auront lieu jusqu'à ce que l'accord expire 16 ans après la date de son entrée en vigueur (à savoir le 1^{er} juillet 2036).

Compte tenu de l'importance de l'accord, les trois parties doivent donner la priorité à la poursuite de l'accord et éviter de transformer l'examen de l'ACEUM 2026 en une réouverture substantielle ou une renégociation de l'accord. Une renégociation de l'accord risquerait de mettre en péril des dispositions clés sur lesquelles comptent les entreprises canadiennes et qui sont importantes pour favoriser la compétitivité économique de l'Amérique du Nord. Une renégociation augmenterait aussi considérablement le risque que l'accord ne soit pas renouvelé lors du premier examen conjoint en 2026. L'impossibilité d'assurer le maintien de l'accord lors de l'examen de 2026 créerait un degré élevé d'imprévisibilité qui minerait considérablement la confiance des entreprises et entraverait le commerce et l'investissement au sein de l'Amérique du Nord. Les examens annuels ultérieurs, même si l'ACEUM devait finalement être renouvelé, aggraveraient encore ces difficultés.

ii) Possibilités de renforcer l'accord et la sécurité économique de l'Amérique du Nord



Tout en maintenant la priorité essentielle du maintien des dispositions existantes de l'accord, le Canada devrait également s'efforcer d'identifier et de faire progresser les principales possibilités de renforcement de l'accord et des liens économiques nord-américains. Ces mesures devraient être ciblées, axées sur l'amélioration et le renforcement des dispositions existantes de l'accord et, dans la mesure du possible, bénéficier de l'appui des États-Unis et du Mexique. En outre, le Canada devrait chercher à renforcer la sécurité et la résilience économiques de l'Amérique du Nord, qui est une priorité commune de plus en plus pertinente pour les trois parties à l'accord. La Chambre de commerce du Canada soumet à l'examen du gouvernement les principales possibilités suivantes pour renforcer l'accord et la sécurité économique de l'Amérique du Nord.

Établir un solide programme de compétitivité

L'un des principaux ajouts à l'ACEUM a été la création du Comité sur la compétitivité nord-américaine (chapitre 26). Ce Comité est composé de représentants des gouvernements des trois pays et vise à promouvoir une intégration économique plus poussée entre les parties et à renforcer la compétitivité des exportations nord-américaines. Jusqu'à présent, le Comité s'est principalement concentré sur les aspects liés au développement de la main-d'œuvre et sur la mise en place d'un processus de coopération dans les situations d'urgence qui affectent les flux commerciaux nord-américains. Le Comité peut jouer un rôle plus important dans la promotion d'un programme de compétitivité plus large pour l'Amérique du Nord. En particulier, le Comité devrait donner la priorité à la promotion de chaînes d'approvisionnement nord-américaines résilientes et compétitives, qui sont essentielles pour préserver la sécurité économique de l'Amérique du Nord.

Par ailleurs, bien qu'il ait tenu une série de réunions, le Comité sur la compétitivité n'a pas rendu public un plan de travail complet pour ses activités et ses priorités. Le Comité sur la compétitivité devrait rendre public son plan de travail et s'engager auprès des parties prenantes afin de s'assurer que les priorités et les activités du comité sont alignées sur les intérêts du secteur privé.

Le Comité sur la compétitivité devrait se concentrer sur les domaines suivants.

- *Automobile.* L'ACEUM joue un rôle essentiel en soutenant et en façonnant l'industrie automobile nord-américaine, qui est aujourd'hui l'une des plus importantes et des plus intégrées au monde. Les trois parties devraient collaborer pour trouver des moyens d'améliorer la compétitivité des chaînes d'approvisionnement de l'industrie automobile nord-américaine, en se concentrant en particulier sur la transition vers l'électrification et la chaîne d'approvisionnement parallèle qui se crée en Amérique du Nord, depuis l'extraction des minéraux critiques jusqu'à la production de cellules de batteries et l'assemblage final des véhicules.
- *Aérospatiale et défense.* Depuis l'accord d'Ogdensburg de 1940, le Canada et les États-Unis ont développé une approche intégrée de la défense continentale, renforcée par la création du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) en 1957. De plus, nos deux pays ont également intégré leurs bases industrielles de défense. Compte tenu des menaces accrues qui pèsent sur la sécurité internationale, les trois pays devraient étudier des mesures visant à renforcer la compétitivité des chaînes d'approvisionnement en matière d'aérospatiale et de défense qui sous-tendent la base industrielle de défense continentale.
- *Les minéraux critiques.* Les minéraux critiques jouent un rôle essentiel dans presque toutes



les technologies de pointe, notamment les batteries pour les véhicules électriques, les systèmes d'énergie renouvelable et les semi-conducteurs. Une chaîne d'approvisionnement robuste dans le secteur des minéraux critiques permettra au Canada de répondre à la demande nationale et internationale en forte croissance, réduisant ainsi sa dépendance à l'égard de la Chine. Les trois parties devraient prendre des mesures pour « continentaliser » les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques et harmoniser les efforts visant à réduire les risques liés aux projets de minéraux critiques. Cette démarche devrait inclure des efforts visant à garantir un accès réciproque au marché en franchise de droits pour les minéraux critiques continentaux et la chaîne d'approvisionnement associée, y compris les intrants de production et les produits finis.

- *Énergie.* L'ACEUM comprend déjà des dispositions qui visent à renforcer la coopération et l'intégration énergétiques entre le Canada et les États-Unis. Les trois pays peuvent collaborer pour améliorer encore la sécurité, la fiabilité et l'efficacité énergétiques. En particulier, les trois pays devraient explorer la coopération énergétique pour aider à alimenter les centres de données, qui sont des infrastructures essentielles pour l'économie numérique régionale.
- *Sciences de la vie.* La pandémie a ouvert une nouvelle ère d'innovation dans le domaine de la santé et redonné la priorité à la préparation, les pays réévaluant l'importance des capacités nationales et régionales comme moyen de garantir la résilience face aux futures urgences sanitaires. Une chaîne d'approvisionnement nord-américaine solide dans le domaine des sciences de la vie est essentielle pour le développement et la distribution de produits pharmaceutiques et de dispositifs médicaux, ce qui a un impact direct sur la santé et la sécurité publiques. Les trois pays devraient chercher à établir un cadre politique qui encourage l'innovation en matière de soins de santé, accélère le mouvement transfrontalier des biens essentiels et réduit ou élimine les droits de douane sur les produits médicaux.
- *Fabrication de pointe.* Il est essentiel pour le succès de l'industrie manufacturière canadienne de donner la priorité au renforcement de la résilience de l'industrie manufacturière nord-américaine, à l'investissement, à l'innovation et à l'adoption de technologies afin d'assurer un leadership mondial. Les principales priorités devraient inclure le renforcement de l'harmonisation des normes et des réglementations afin de réduire les obstacles transfrontaliers et de rationaliser les chaînes d'approvisionnement manufacturières à travers l'Amérique du Nord. Pour favoriser les avancées technologiques, le Comité devrait soutenir les initiatives en matière d'infrastructure numérique, notamment la 5G/6G, l'intelligence artificielle, le jumelage numérique et la robotique. Il convient également de mettre l'accent sur le développement de la main-d'œuvre et la reconnaissance transfrontalière des titres de compétences, car il est essentiel pour la compétitivité de l'industrie manufacturière de remédier à la pénurie de main-d'œuvre dans les métiers spécialisés et les fonctions de haute technologie. Enfin, il est nécessaire de mettre en place une solide stratégie de chaîne d'approvisionnement manufacturière nord-américaine afin de réduire la dépendance à l'égard des régions à haut risque et de garantir une base de production sûre et résiliente, conforme aux objectifs du Canada en matière d'économie et de sécurité nationale.

Veiller à ce que l'accord suive le rythme des progrès des technologies numériques et la montée des cybermenaces.



Une plus grande coopération sur les politiques liées au commerce numérique et aux technologies émergentes présente un énorme potentiel pour les trois parties à l'accord. Bien que l'ACEUM comprenne des engagements détaillés régissant le commerce numérique en vertu de son chapitre sur le commerce numérique (chapitre 19), les progrès des technologies et des services numériques dans tous les secteurs économiques, ainsi que le potentiel de l'IA à générer des gains de productivité et une croissance économique importants, nécessitent que les trois parties veillent à ce que l'accord suive le rythme des avancées technologiques. De plus, compte tenu de la nature hautement intégrée des chaînes d'approvisionnement nord-américaines, il est important que les trois parties renforcent la capacité nord-américaine en matière de cybersécurité. Plus précisément, le Canada devrait collaborer avec les États-Unis et le Mexique pour faire avancer les mesures suivantes.

- *Créer un forum nord-américain axé sur le commerce numérique et les technologies émergentes.* Établir un mécanisme dans le cadre du chapitre sur le commerce numérique pour que les trois parties échangent des informations, coordonnent de nouvelles approches réglementaires pour les questions numériques, favorisent l'interopérabilité, identifient les opportunités technologiques connexes pour l'Amérique du Nord et abordent les questions d'intérêt commun. L'article 19.14 de l'accord stipule que les trois parties doivent étudier la possibilité d'établir un tel forum. Un aspect important de ce forum devrait être la manière dont les trois pays peuvent favoriser le commerce numérique et déployer l'IA pour améliorer la compétitivité et l'efficacité du commerce nord-américain.
- *Relever les défis liés à la localisation des données financières.* Le chapitre sur les services financiers (chapitre 17) devrait être renforcé afin d'interdire explicitement les exigences inutiles susceptibles d'entraîner une localisation de facto ou de jure des données et de garantir la libre circulation transfrontalière des données et des informations financières. Cela permettrait aux institutions financières d'exploiter les meilleures options disponibles en matière d'informatique dématérialisée, d'analyse de données et d'autres technologies numériques.
- *Des normes de certification non discriminatoires en matière de cybersécurité.* Un engagement en faveur de normes et de mesures de certification non discriminatoires en matière de cybersécurité permettrait de lutter contre la tendance de plus en plus répandue des gouvernements à utiliser les mesures de cybersécurité comme moyen de discrimination à l'égard des fournisseurs de services numériques et en nuage non nationaux. Ces types de politiques empêchent les gouvernements et les consommateurs d'avoir accès aux meilleurs services disponibles sur le marché et servent à saper la cybersécurité de manière générale.
- *Établir des normes et des cadres harmonisés en matière de cybersécurité.* Les trois parties à l'accord devraient œuvrer à l'adoption de cadres de cybersécurité communs, comme le NIST ou l'ISO, dans tous les secteurs. Les entreprises opérant dans les trois pays disposeraient ainsi d'un ensemble uniforme de normes, ce qui réduirait la nécessité de se conformer à des réglementations nationales divergentes.
- *Reconnaissance mutuelle et réciprocité des certifications en matière de cybersécurité.* Des dispositions permettant la reconnaissance dans toute l'Amérique du Nord des certifications en matière de cybersécurité délivrées dans un pays élimineraient les coûts de mise en conformité redondants pour les entreprises. Par exemple, il existe



quelques différences essentielles entre la certification du modèle de maturité de la cybersécurité (CMMC) et le programme canadien de certification en cybersécurité (PCCC) en cours d'élaboration au Canada. Les contrôles de sécurité effectivement mis en œuvre diffèrent en raison de l'utilisation de versions différentes de la norme NIST. Cela engendre des défis potentiels pour les sociétés opérant dans les deux marchés, car elles peuvent avoir besoin de passer par des exigences et des processus légèrement différents pour obtenir la certification dans chaque pays.

- *Promouvoir les mécanismes de coopération public-privé pour améliorer les capacités de cybersécurité.* Les organisations publiques et privées doivent investir et s'adapter pour rester protégées contre l'évolution des cybermenaces. L'un des principaux domaines d'intérêt actuels est la manière dont les organisations peuvent partager au mieux les informations afin de s'assurer qu'elles comprennent les cybermenaces et qu'elles peuvent y répondre. Les trois parties pourraient tirer parti des dispositions existantes, y compris celles du chapitre sur le commerce numérique (chapitre 19), pour encourager les mécanismes formels permettant à l'industrie et aux gouvernements de collaborer sur les politiques de cybersécurité, les meilleures pratiques et le partage d'informations sur les menaces pertinentes pour les opérations commerciales transfrontalières.
- *Assurer l'alignement sur l'ajustement de la durée des brevets.* Le système canadien d'ajustement de la durée des brevets (ADB) présente d'importantes lacunes qui entrent en contradiction avec les obligations du Canada au titre du chapitre de l'ACEUM sur la propriété intellectuelle (chapitre 20). Ces lacunes font que l'ADB n'est pas disponible pour les détenteurs de brevets dans toutes les circonstances, sauf les plus exceptionnelles. Le temps, le coût et l'incertitude nécessaires pour déterminer si un ADB est applicable, associés aux multiples et importantes réductions de temps obtenues grâce à diverses mesures, dissuaderont les brevetés de demander une réparation que le Canada s'est engagé à fournir en vertu de l'ACEUM.

Donner la priorité à l'alignement de la réglementation nord-américaine

Les incohérences réglementaires entravent la libre circulation des biens et des services à travers les frontières, ce qui finit par étouffer la croissance économique et la collaboration entre les entreprises nord-américaines. Les trois parties devraient donner la priorité à la réduction des coûts de mise en conformité en Amérique du Nord en assurant un meilleur alignement réglementaire. Ces efforts doivent être généralisés, mais se concentrer sur les domaines clés qui sont importants pour renforcer la compétitivité et la sécurité économiques de l'Amérique du Nord. Les domaines clés devraient inclure l'IA, l'agriculture et les produits agroalimentaires, la fabrication avancée, la cybersécurité, les minéraux critiques, la gestion des produits chimiques, les dispositifs médicaux, l'énergie, les produits alimentaires, les produits de santé et les marchés publics. Ces efforts devraient être déployés de manière trilatérale et bilatérale par l'intermédiaire d'organismes existants comme le Conseil de coopération réglementaire Canada-États-Unis. Plus précisément, le Canada devrait collaborer avec les États-Unis et le Mexique pour faire avancer les mesures suivantes.

- *Impliquer activement le Comité sur les bonnes pratiques de réglementation* Les trois parties devraient faire participer plus activement le Comité sur les bonnes pratiques de réglementation, établi conformément au chapitre sur les bonnes pratiques de réglementation (chapitre 28). Ce comité pourrait servir d'organe central de coordination pour renforcer le dialogue, collaborer à des évaluations d'impact de la réglementation (EIR)



plus standard, améliorer la transparence et fixer des priorités pour renforcer la collaboration dans des domaines qui ne sont pas spécifiquement abordés dans l'ACEUM. Le comité devrait procéder à des examens réguliers des pratiques réglementaires et des efforts d'harmonisation, en s'adaptant à l'évolution des conditions du marché et aux progrès technologiques, et devrait également collaborer étroitement avec l'industrie et d'autres parties prenantes des trois pays.

- *Soutenir les efforts du Conseil de coopération réglementaire Canada-États-Unis.* Un Conseil de coopération en matière de réglementation (CCR) Canada-États-Unis renouvelé peut jouer un rôle important dans la promotion du commerce bilatéral en réduisant les barrières techniques, en alignant les normes et en améliorant les résultats en matière de santé publique et d'environnement. Il est important que les deux gouvernements formalisent l'engagement des parties prenantes en veillant à ce que le forum régulateur-parties prenantes du CCR ait lieu tous les deux ans, conformément au protocole d'accord 2018 du CCR. Les autorités réglementaires des deux parties devraient également procéder à des engagements nationaux en ligne et en personne afin d'informer la planification et la mise en œuvre des initiatives du CCR.
- *Alignement du Règlement sur la détermination de la valeur en douane sur les obligations de l'ACEUM.* Les amendements proposés par le gouvernement canadien au Règlement sur la détermination de la valeur en douane de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) visent à « égaliser les chances » en modifiant la façon dont les droits sont calculés afin de désavantager les importateurs non-résidents. En effet, les modifications proposées au règlement sur la valeur en douane introduiraient une ambiguïté juridique et une imprévisibilité considérables dans la manière dont les droits sont calculés, entraîneraient une augmentation des droits pour certains importateurs résidents canadiens et accentueraient le manque d'uniformité des méthodes d'évaluation en Amérique du Nord ainsi que parmi les principaux partenaires internationaux du Canada. Si elles sont mises en œuvre, les modifications réglementaires pourraient également donner lieu à des contestations juridiques ou à d'éventuelles mesures commerciales punitives de la part de nos partenaires commerciaux. Le gouvernement devrait retirer ou modifier sa proposition de règlement afin de s'assurer que la réglementation canadienne sur les valeurs en douanes est conforme aux obligations de l'ACEUM, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).
- *Renforcer l'alignement en ce qui concerne les marchés publics.* Le Canada n'est pas signataire du chapitre de l'ACEUM sur les marchés publics (chapitre 13). Par conséquent, les fournisseurs des États-Unis et du Mexique doivent se tourner vers d'autres accords commerciaux pour soutenir et faire respecter l'égalité d'accès aux marchés du secteur public canadien. L'omission du Canada dans le chapitre sur les marchés publics de l'ACEUM a empêché les sociétés de plaider efficacement en faveur de processus de passation de marchés publics équitables et transparents (y compris la publication d'explications sur les décisions de passation de marchés après l'attribution) dans les marchés publics. Les marchés publics entre les États-Unis et le Canada continuent d'être couverts par l'accord sur les marchés publics (AMP) de l'Organisation mondiale du commerce; entre autres difficultés, l'AMP a un seuil monétaire plus élevé que l'ACEUM. Le Canada devrait chercher des moyens d'améliorer l'alignement des mesures relatives aux marchés publics par le biais des mécanismes bilatéraux et trilatéraux existants, y compris en signant éventuellement le chapitre sur les marchés publics.



Améliorer le développement et la mobilité de la main-d'œuvre

La main-d'œuvre nord-américaine souffre depuis longtemps de lacunes et d'inadéquations en matière de compétences. Les employeurs ont souvent du mal à identifier les employés qui possèdent les compétences spécifiques requises pour des postes particuliers, et les employés ont souvent des difficultés à acquérir l'éducation et la formation nécessaires pour se préparer aux emplois existants et à la transition vers les emplois du futur. Ces difficultés compromettent les efforts déployés pour renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement nord-américaines. Les mesures visant à améliorer le développement et la mobilité de la main-d'œuvre doivent se concentrer sur les besoins des secteurs particulièrement importants dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines existantes, notamment ceux liés à l'automobile, à la fabrication de pointe, à l'agriculture et à l'agroalimentaire, ainsi qu'aux technologies émergentes. Le Canada peut jouer un rôle moteur dans la mise en place de cadres qui améliorent la mobilité de la main-d'œuvre, en particulier pour les travailleurs qualifiés, entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Le Canada devrait collaborer avec les États-Unis et le Mexique pour faire avancer les mesures suivantes.

- *Poursuivre les efforts pour faire progresser le développement de la main-d'œuvre par l'intermédiaire du Comité de la compétitivité.* Depuis 2021, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont organisé quatre forums trilatéraux sur le développement de la main-d'œuvre afin de mettre en évidence les partenariats novateurs entre l'école et l'industrie dans des secteurs clés, les partenariats et les programmes efficaces au niveau local et de l'État, ainsi que les meilleures pratiques pour cibler et intégrer les communautés mal desservies dans les programmes de développement de la main-d'œuvre. De plus, la complémentarité de la main-d'œuvre dans les trois pays pourrait être étudiée et encouragée comme moyen de renforcer la résilience dans des secteurs économiques clés.
- *Promouvoir la collaboration entre l'industrie et les établissements d'enseignement.* Les trois parties devraient identifier des approches et des stratégies pour encourager les sociétés à collaborer avec les établissements d'enseignement, les syndicats, les gouvernements infrafédéraux et d'autres pour mieux aligner les programmes d'études sur l'évolution des besoins du marché du travail. Ces approches pourraient inclure des programmes pilotes comprenant des partenariats entre le gouvernement et les groupes de parties prenantes concernés afin de renforcer les capacités de la main-d'œuvre.
- *Élargir l'admissibilité à l'autorisation de séjour temporaire.* Les trois parties devraient s'efforcer d'élargir la liste des professionnels couverts par les dispositions relatives à l'admission temporaire du chapitre sur l'admission temporaire des hommes et femmes d'affaires (chapitre 16) de l'ACEUM afin d'y inclure les fonctions techniques spécialisées dans la fabrication et d'autres fonctions liées aux domaines clés identifiés ci-dessus par le Comité de la compétitivité (par exemple, les minéraux critiques, l'énergie, les sciences de la vie, l'automobile, l'aérospatiale et la défense).

Assurer la coordination nord-américaine en ce qui concerne les risques commerciaux et de sécurité posés par les économies non marchandes.

Lors de la quatrième réunion annuelle de la Commission du libre-échange est la principale institution de l'ACEUM, le 22 mai 2024, les trois parties ont convenu d'« élargir conjointement leur



collaboration sur les questions liées aux politiques et pratiques non marchandes d'autres pays. » Le Canada, les États-Unis et le Mexique devraient renforcer leur coopération et leur coordination sur les réponses politiques aux pratiques commerciales déloyales de la République populaire de Chine, ainsi que d'autres économies non marchandes. À l'approche de l'examen de 2026, cette question revêt une importance particulière, car il existe un consensus bipartisan aux États-Unis concernant les risques posés par la Chine, et de nombreux responsables considèrent que les tentatives de la Chine d'obtenir un accès indirect au marché américain par l'intermédiaire du Canada et du Mexique constituent un problème crucial. Le Canada devrait collaborer avec les États-Unis et le Mexique pour faire avancer les mesures suivantes.

- *Coordonner les réponses aux pratiques commerciales déloyales.* Les trois pays devraient poursuivre l'alignement des mesures visant à répondre aux risques posés par les pratiques commerciales déloyales de la Chine, comme celles liées aux véhicules électriques chinois. Toute mesure ou réponse politique mise en œuvre par les trois pays dans ce domaine devrait viser à être cohérente et alignée sur les règles et obligations de l'OMC.
- *Coordonnateur sur les risques de cybersécurité liés aux véhicules connectés.* Le Canada devrait mettre en œuvre des mesures alignées sur celles des États-Unis pour faire face aux risques de sécurité nationale associés aux technologies des véhicules connectés provenant de pays préoccupants tels que la Chine et la Russie.
- *Renforcement de la collaboration et du partage d'informations en matière de contrôle des investissements étrangers.* En décembre 2023, les États-Unis et le Mexique ont signé un protocole d'intention pour affirmer l'importance du contrôle des investissements étrangers dans la protection de la sécurité nationale et ont annoncé leur intention de créer un groupe de travail bilatéral qui échangerait des informations sur le contrôle des investissements. Le Canada devrait se joindre à ce groupe et partager les mesures qu'il a prises pour réformer la Loi sur Investissement Canada afin d'améliorer les dispositions relatives à la sécurité nationale concernant les investissements directs étrangers réalisés par des entreprises publiques dans des secteurs sensibles (par exemple, les minéraux critiques).

iii) S'attaquer aux irritants et aux autres défis avant l'examen de 2026

Les trois signataires devraient prendre des mesures pour s'attaquer de manière significative aux principaux irritants de la relation commerciale nord-américaine avant l'examen de l'ACEUM de 2026. Ces irritants majeurs en suspens minent la confiance dans l'accord et augmentent le risque d'un processus d'examen fracturé. En particulier, certains irritants sont susceptibles d'être utilisés pour justifier l'élargissement du champ d'application de la révision de 2026. Cela pourrait entraîner une réouverture ou une renégociation plus fondamentale de l'accord, ce qui introduirait un degré élevé d'incertitude quant à l'avenir de l'accord pour les entreprises de toute l'Amérique du Nord qui dépendent d'un environnement commercial stable et prévisible. Étant donné que les deux candidats à la présidence des États-Unis ont indiqué qu'ils avaient l'intention de rouvrir l'accord via l'examen de 2026 pour répondre aux préoccupations liées à leurs priorités nationales, il est particulièrement important de minimiser le risque de perturbation posé par les irritants.

Étant donné qu'il existe un large éventail de questions susceptibles d'être considérées comme des irritants, il est important que le Canada adopte une approche stratégique pour les aborder de manière pragmatique et qui, en fin de compte, favorise les intérêts du Canada et des entreprises canadiennes au cours de l'examen de 2026. À court terme, le Canada devrait s'attaquer en priorité



aux principaux irritants qui 1) présentent un risque élevé de nuire aux relations commerciales entre le Canada et les États-Unis, 2) sont des sujets de préoccupation communs aux milieux d'affaires canadiens et américains et 3) peuvent être résolus ou atténués de manière significative par des mesures unilatérales prises par le Canada. Ces irritants clés peuvent être considérés comme des « fruits à portée de main » et le gouvernement canadien devrait prendre des mesures pour y remédier immédiatement. De plus, le Canada devrait chercher à tirer parti de la résolution ou de l'atténuation de ces irritants clés, qui bénéficieront à la fois aux communautés d'affaires canadiennes et américaines, pour renforcer la position du Canada vis-à-vis des États-Unis lorsqu'il s'agit d'autres risques majeurs (par exemple, les tarifs à l'importation de 10 % proposés par Donald Trump).

Au-delà de ces irritants stratégiques clés, il est important que le Canada travaille avec les États-Unis et le Mexique pour résoudre d'autres irritants majeurs en suspens. Notamment, le gouvernement du Canada devrait également être prêt à travailler avec le gouvernement américain sur des préoccupations communes liées aux politiques et pratiques du Mexique.

Principaux irritants stratégiques

- *La taxe sur les services numériques.* L'intention du gouvernement canadien d'aller de l'avant avec une taxe unilatérale sur les services numériques (TSN) par le biais du projet de loi C-59 est une préoccupation majeure pour les entreprises canadiennes et américaines. Plus précisément, la TSN du Canada entre en conflit avec le chapitre sur le commerce numérique de l'ACEUM, qui stipule : « ... fait en sorte que les parties n'exercent pas de discrimination à l'égard des produits numériques en ligne et n'imposent pas de droits de douane ou d'autres frais sur ces produits, » tout en contrevenant aux obligations du Canada dans le cadre de l'OMC. L'USTR a déjà entamé des consultations sur le règlement des différends avec le Canada dans le cadre de l'ACEUM, et une multitude de hauts responsables du Congrès, toutes tendances confondues, ont fait part de leur inquiétude quant à l'impact injuste de la DST du Canada sur les entreprises américaines, certains appelant à des représailles commerciales de la part des États-Unis. Qui plus est, le fait que la proposition actuelle de TSN du Canada soit rétroactive au mois de janvier 2022 est une mesure sans précédent qui pourrait avoir un effet dissuasif sur le climat d'investissement au Canada. Aller de l'avant avec la proposition actuelle de TSN du Canada va à l'encontre de l'engagement de longue date du Canada en faveur d'une approche multilatérale sur les questions connexes, y compris le cadre inclusif de l'OCDE et du G20. Les entreprises de divers secteurs de l'économie canadienne sont très préoccupées par les conséquences potentielles des représailles commerciales liées à la DST sur l'abordabilité et la disponibilité de leurs produits et de leurs chaînes d'approvisionnement. Il est encore temps pour le gouvernement canadien de faire marche arrière et de gérer le risque économique associé à la TSN. Le gouvernement peut modifier la taxe par voie réglementaire, y compris la rétroactivité, avant la première échéance de paiement en juin 2025.
- *La loi sur l'intelligence artificielle et les données.* Le volet de la Loi sur l'intelligence artificielle et les données (LIAD) prévu par le projet de loi C-27, dans sa forme actuelle, a suscité l'inquiétude des entreprises qui s'interrogent sur l'impact que son manque apparent d'interopérabilité avec d'autres régimes de réglementation de l'IA pourrait avoir sur les



entreprises qui exercent ou cherchent à exercer leurs activités au Canada. Plus précisément, l'adoption de la LIAD placerait le Canada sur une voie différente de l'approche adoptée par ses principaux partenaires commerciaux : les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon et l'Australie. De nombreuses entreprises, y compris des entreprises en phase de démarrage, des petites et moyennes entreprises, nous ont fait savoir que la LIAD était considérée comme inutilement large et punitive, et qu'elle risquait de freiner les possibilités d'investissement dans notre économie. Ce projet de loi risque de faire obstacle à la compétitivité du Canada dans le domaine de l'innovation. Pour résoudre cet irritant, il est recommandé de retirer la LIAD du projet de loi C-27. Le gouvernement devrait repenser la manière dont l'IA peut être utilisée comme un outil au service de la productivité, avec l'interopérabilité et l'alignement sur les meilleures normes internationales.

- *Les dépenses de défense du Canada et la sécurité continentale.* Le fait que le Canada n'ait pas atteint l'objectif de 2 % du PIB fixé par l'OTAN pour les dépenses de défense a fait l'objet d'une attention accrue de la part des États-Unis, notamment en ce qui concerne la sécurité dans l'Arctique et la modernisation du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD). Cette tendance devrait s'intensifier à mesure que les menaces qui pèsent sur l'alliance transatlantique s'intensifient. Le gouvernement doit donner la priorité à l'élaboration d'un plan crédible pour respecter l'engagement de 2 % des dépenses de défense. Il doit notamment s'engager à renouveler la base industrielle de défense continentale, en se concentrant en particulier sur les opportunités de développement industriel qui peuvent découler de la modernisation du NORAD, qui n'arrive qu'une fois par génération.
- *Des conflits de travail fréquents.* Les perturbations récurrentes de la chaîne d'approvisionnement liées aux conflits de travail nuisent à l'économie canadienne et mettent à rude épreuve nos relations commerciales. Le commerce représentant plus des deux tiers du PIB du Canada, notre capacité à acheminer les marchandises vers et depuis le marché est d'une importance cruciale pour le succès de l'économie canadienne. Au-delà du coût des perturbations commerciales pour les entreprises et les consommateurs, le coût en termes de réputation de ces perturbations permanentes est particulièrement inquiétant pour notre principal partenaire commercial, les États-Unis. La prévalence de ces perturbations mine notre crédibilité en tant que partenaire commercial fiable et va à l'encontre des efforts d'engagement d'Équipe Canada déployés par le gouvernement. Le gouvernement devrait envisager de fournir de nouveaux outils de résolution des conflits, y compris le pouvoir pour le cabinet fédéral de contraindre à l'arbitrage obligatoire pour la résolution des conflits du travail qui perturbent les chaînes d'approvisionnement essentielles du Canada, comme celles liées aux chemins de fer et aux ports.

Autres irritants commerciaux majeurs

- *Approche américaine des règles d'origine relatives aux automobiles.* Les trois parties doivent s'efforcer de mettre en œuvre les règles d'origine sur les automobiles comme elles ont été négociées dans l'ACEUM. Conformément aux procédures de règlement des différends, les États-Unis doivent se conformer à la décision de 2023 sur les pièces maîtresses des automobiles au titre du chapitre 31, qui a donné raison au Canada et au Mexique. Bien que les États-Unis aient fait part de leur désaccord avec cette décision, il sera important qu'ils s'y conforment pour renforcer leur légitimité lorsqu'ils soulèveront leurs différends avec les autres parties à l'accord.



- *Étiquetage du pays d'origine.* Le Canada et le Mexique ont contesté avec succès l'étiquetage obligatoire du pays d'origine aux États-Unis devant l'OMC en démontrant que la loi était discriminatoire à l'égard des éleveurs de porcs et de bovins canadiens et mexicains. Toutefois, à partir du 1er janvier 2026, la réglementation américaine exigera que la viande portant la mention « Produit des É.-U. » provienne d'animaux exclusivement nés, élevés et transformés aux États-Unis. Malgré les différences entre la nouvelle règle d'étiquetage et l'ancienne législation sur l'étiquetage, de nombreux éleveurs canadiens pensent que la nouvelle réglementation entraînera une discrimination à l'encontre des exportations canadiennes d'animaux vivants similaire à celle de l'ancienne législation sur l'origine. Cela pourrait nuire aux lignes d'approvisionnement établies et augmenter les prix des denrées alimentaires pour les consommateurs des deux côtés de la frontière.
- *Réformes constitutionnelles au Mexique.* Une proposition d'amendement constitutionnel examinée par le Congrès mexicain éliminerait les organes constitutionnels autonomes du pays, des agences créées à l'origine pour prendre des décisions sans influence politique et sans conflit d'intérêts. Ces mesures proposées ont suscité des inquiétudes quant à la possibilité d'un affaiblissement substantiel de la sécurité et de l'indépendance judiciaires au Mexique, ce qui compromettrait l'État de droit dans le pays. Ces mesures renforceraient le contrôle du gouvernement sur l'économie et nuiraient à l'environnement des entreprises à long terme.
- *Politiques énergétiques du Mexique.* Le Canada et les États-Unis ont entamé des consultations avec le Mexique au sujet des politiques énergétiques mexicaines qui contreviennent aux dispositions de l'ACEUM en matière d'investissement et d'entreprises publiques en favorisant injustement les entreprises publiques mexicaines au détriment des entreprises énergétiques canadiennes et américaines. Bien que ces préoccupations aient été soulevées en 2022, les réformes constitutionnelles récemment proposées pourraient exacerber ces défis en permettant au gouvernement de revenir sur les réformes de libéralisation de l'énergie adoptées par le Mexique en 2014.
- *Traitement par le Mexique des produits agricoles génétiquement modifiés.* Le Canada et les États-Unis ont demandé la constitution d'un groupe spécial de l'ACEUM concernant les politiques du Mexique en matière de biotechnologie agricole. La décision du Mexique d'interdire les importations de maïs génétiquement modifié (GM) pour la production de farine et d'éliminer « progressivement » le maïs GM utilisé pour l'alimentation animale n'est pas fondée sur des données scientifiques et est donc contraire aux engagements pris dans le cadre de l'ACCORD.